

Pour ses 60 ans, la FNARS change de nom

Fédération des acteurs de la solidarité. C'est le nouveau nom que les adhérents de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) ont choisi, le 17 juin en assemblée générale. Cette nouvelle appellation vise à affirmer son identité de réseau généraliste œuvrant pour la solidarité et la citoyenneté et à refléter davantage ses missions. La FNARS, qui fête cette année ses 60 ans et compte plus de 850 associations adhérentes, est d'abord née Fédération des centres d'hébergement pour libérés, avant de devenir au milieu des années 1970 la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale. Elle a vu ses champs d'intervention évoluer et se diversifier au gré des changements dans l'environnement et les pratiques de l'action sociale : accompagnement « hors les murs », allers, pluridisciplinarité, développement des activités d'insertion par l'activité économique, promotion de l'accès au droit commun et de la place des « usagers »... Cette évolution s'est également traduite par l'ouverture de ses instances aux travailleurs sociaux et aux personnes accompagnées. Sur le plan opérationnel, son nouveau nom, qui avait été

soumis à la réflexion de son conseil des régions et de son conseil d'administration, puis avait fait l'objet d'une consultation en ligne de ses adhérents, doit encore être intégré dans ses statuts et dans ceux des associations régionales. Un processus qui devrait être finalisé d'ici à son congrès des 12 et 13 janvier 2017.

Lors de son assemblée générale du 17 juin, l'organisation a également adopté son projet fédéral pour 2016-2021, construit autour de « cinq axes stratégiques ». Le premier : « renforcer l'engagement militant et collectif des associations », notamment en assurant une fonction d'analyse prospective grâce à la création d'un comité d'experts. La fédération veut aussi promouvoir la logique d'investissement social, notamment en renforçant son rôle de « lanceur d'alerte », en s'appuyant sur l'expertise des personnes accompagnées. Troisième axe : « inclure les plus fragiles, soutenir leur projet de vie ». Dans cette perspective, elle souhaite « s'organiser en collectif inter-réseaux pour peser davantage sur le dialogue social dont les associations sont trop souvent écartées ». La fédération veut par ailleurs « développer des politiques sociales qui s'appuient sur les ressources de chaque territoire ». Ce qui passe, selon son projet, par une démarche de développement social territorial et l'adaptation de la représentation de son réseau à la nouvelle organisation territoriale. Il « s'agira de conserver une forte proximité auprès des acteurs associatifs et des personnes malgré la montée en puissance des grandes régions, des métropoles et des intercommunalités », précise le document.

Enfin, la fédération se donne pour objectif de « consolider le modèle économique du réseau en s'ouvrant à d'autres pratiques ». Face aux difficultés financières du secteur associatif, elle réaffirme privilégier la subvention « aux côtés des financements publics pour favoriser l'autonomie et le droit à l'initiative associative ». Elle entend néanmoins rechercher une diversification des ressources, « via notamment les financements privés solidaires (fonds éthiques, épargne solidaire, mécénat de fondation, fonds de dotation, crowdfunding...), dans le respect des valeurs fondamentales de la fédération et en s'assurant que ces nouvelles ressources ne se substituent pas aux financements publics ». ■ M. LB.

ASH

Le 24 Juin